Procédure et charte Equipe de France

Le texte ci-dessous rappelle les procédures de sélection, les modes d'inscription ainsi que les devoirs et obligations des pilotes

Procédure

Tout pilote souhaitant participer à un Championnat d'Europe ou du Monde doit adresser sa demande d'inscription avant le 31 décembre de l'année N-1 du championnat concerné. Cette demande doit être complète et accompagnée du règlement (par chèque ou virement). A envoyer à FFVRC centre d'affaires Hoche 5 rue Condorcet 91260 Juvisy sur Orge ou par mail ffvrc@ffvrc.fr si paiement par virement L'ordre des priorités seront les valeurs.

La demande officielle des places auprès de l'EFRA doit être effectuée par la FFVRC au plus tard le 21 janvier de l'année N. Cette demande ne garantit pas l'obtention de toutes les places sollicitées, cellesci seront attribuées en priorité selon l'ordre des valeurs. Une fois les places confirmées, l'EFRA les facture sans possibilité d'annulation et le paiement doit intervenir en février. La Fédération encaissera donc le règlement du pilote s'il a réglé par chèque, courant février de l'année N, que le pilote soit alloué ou réalloué. Les pilotes qui seront refusés seront remboursés. Il est expressément stipulé qu'à compter du 21 janvier de l'année N, aucun remboursement du montant des inscriptions ne sera dû ni effectué. Cette règle s'applique quel que soit le motif invoqué, l'EFRA n'acceptant aucune annulation d'inscription ni remboursement y afférent.

Après le 21 janvier de l'année en cours, un pilote peut solliciter l'attribution d'une place, sous réserve de disponibilité. L'EFRA se réserve toutefois le droit de refuser toute demande si le championnat est complet. Dans ce cadre et seulement à partir de cette date, les attributions seront effectuées par ordre chronologique de réception des demandes, sans application de la priorité fondée sur les valeurs.

À l'issue du championnat, si le pilote alloué a effectivement participé et que son comportement a été jugé conforme aux exigences fédérales, la Fédération procédera au remboursement des frais d'inscription ainsi qu'au versement éventuel d'un défraiement, conformément aux modalités définies ci-après.

Défraiement

Le respect des critères ci-dessus (en fonction des valeurs) permet au pilote de toucher la contribution de la FFVRC pour la participation à la compétition

Cette contribution de la FFVRC est une participation aux frais engagés par le pilote pour sa participation à la compétition, et non une prime. Ceci implique que le pilote doit fournir à la FFVRC, des justificatifs originaux de dépenses en relation avec cette compétition (facture d'hôtel, de carburant, de péages d'autoroute, de restauration, frais kilométriques, ...) d'un montant au moins équivalent à ce que sera la contribution de la FFVRC (actuellement 180 euros pour les CE hors France et 480 pour les CM hors France), aucun défraiement pour les championnats se déroulant en France.

Inscription

Tarif fixé annuellement par l'EFRA: 170€ pour un Championnat d'Europe, 225€ pour deux catégories dans un CE (tarifs 2026) et 260€ pour un Championnat du Monde 285€ pour deux catégories dans un CM (tarifs 2025)(2026 à venir)

Junior Team

La fédération réservera des places dans les championnats d'Europe et du monde pour des pilotes issus de la junior team et à sa discrétion. Les pilotes ainsi sélectionnés seront considérés comme alloués (avec les mêmes droits et les mêmes devoirs), mais sont exclus du calcul du % des valeurs pour les sélections des autres pilotes (8% euros et 3% monde)

Sélections pilote alloué

Le pilote est sélectionné sur la base de ses résultats aux valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année N-1. Ces pilotes sélectionnés sont dit : alloués. Si le championnat de France (ex : championnat d'Europe Piste 40+) n'existe pas dans la catégorie concernée, pour les championnats du monde et/ou les championnats d'Europe, tous les pilotes sont en réallocations, comme pour les challenges nationaux. La priorité d'inscription est donnée aux pilotes élites par leur valeur ou si elles n'existent pas, sur la coupe de France de la catégorie.

Le calcul est de 8% des valeurs arrondi au chiffre supérieur pour les championnats d'Europe.

Le calcul est de 3% des valeurs arrondi au chiffre supérieur pour les championnats du monde.

Sélection pilote réalloué

Le sélectionneur peut, selon le nombre de places disponibles, selon le lieu de la compétition, décider de nommer un ou plusieurs pilotes supplémentaires. L'ordre des valeurs sera le critère principal. Ces pilotes sont réalloués. Les pilotes peuvent également en faire la demande.

Les pilotes réalloués se verront attribuer une place pour participer à la compétition, sous réserve que leur inscription ait été réglée et que leur fiche d'inscription soit complète avant la demande de réallocation et que l'EFRA valide la place demandée.

Obligations du pilote

Les pilotes et tous leurs accompagnateurs devront avoir une attitude exemplaire lorsqu'ils représentent la France, que ce soit sur la piste, dans les stands et sur leur lieu de séjour. Tout manquement à ces règles pourra entrainer une non sélection en championnats internationaux pour les années à venir et en cas de manquement grave, la commission de discipline pourra être saisie.

Les pilotes devront porter la tenue de l'équipe de France fournie par la FFVRC, à l'inauguration et cérémonie d'ouverture, durant toute la journée des finales auxquelles ils participent et à la remise des trophées.

Pour cela, chaque pilote se verra doté d'un polo.

Les pilotes peuvent afficher leurs sponsors sur la tenue FFVRC sur la partie devant droite de la tenue (non compris les manches), à l'exclusion de tout autre.

Les pilotes pourront apposer sur leurs voitures, un ou plusieurs autocollants « France » fourni par la FFVRC. Les pilotes devront se placer dans les stands aux places réservés à la France à l'exclusion de tout autre.

Team Manager

Un Team Manager sera désigné par le responsable des équipes de France ou par le responsable de la discipline et accompagnera les pilotes.

Son rôle est de représenter les pilotes de la délégation française auprès de l'organisateur et de faire le lien entre l'organisateur et les pilotes français. Toute demande des pilotes doit passer obligatoirement par le Team Manager.

Le team manager est aussi le représentant de l'organisateur auprès des pilotes de son équipe : il participe aux réunions organisées par l'organisateur. Le team manager devra être capable de s'exprimer en Anglais. Sa présence est obligatoire du début de la compétition jusqu'à la remise des prix.

Le team manager fera respecter la discipline dans les stands et veillera que les pilotes de l'équipe de France soient tous regroupés dans les stands si l'organisation le permet.

Dans le cas où le team manager désigné est un parent ou un proche de pilote, il conviendra de ne pas faire de préférence pour le pilote dont il est proche, et veillera à l'égalité de traitement entre tous les membres de l'équipe de France

Le team manager s'assure de la cohésion du groupe et de la discipline de celui-ci, en veillant à ce que l'image de l'équipe de France ne soit pas ternie par des comportements incorrects.

Le team manager surveille le comportement des pilotes des autres équipes afin d'avoir la possibilité de défendre le pilote de l'équipe de France qui aurait été victime de comportement anti sportif

Le team manager devra apporter ses observations en cas de mesures prises par l'organisateur ou la fédération internationale qui chapeaute la compétition (EFRA. IFMAR. FEMCA ...)

Le team manager devra porter une tenue qui indique bien son appartenance à l'équipe de France, et en ce sens, la FFVRC peut fournir des vêtements marqués FFVRC, type polo équipe de France.

Le team manager rédigera un compte rendu à l'issue de la compétition à destination du représentant de la FFVRC, et ce compte rendu sera archivé sur le site internet de la FFVRC et sera consultable.

Pénalité

Tout départ non excusé en cours de compétition, le non-respect de l'obligation de porter le maillot fédéral aux moments prescrits, ainsi que tout manquement aux règles de bienséance, pourront entraîner l'application de sanctions disciplinaires, incluant notamment :

- la suspension de licence,
- l'exclusion des sélections futures en Équipe de France,
- la facturation des frais d'inscription pour les pilotes alloués.

Le responsable de la discipline ou le bureau fédéral, après discussion avec le président de la commission de discipline, se réservent le droit de ne pas sélectionner un pilote même s'il entre dans les critères de sélection, pour un mauvais comportement ou attitude irrespectueuse que le pilote aurait eu sur un terrain de modélisme ou dans le cadre de tout évènement lié au modélisme. Cette décision devant être validé par le bureau fédéral. La durée de « non-sélection » ne pourrait excéder un an, sauf si le pilote venait à récidiver dans son comportement déviant.

Acceptation

Tout pilote engagé en équipe de France reconnait le bien-fondé de cette charte et s'engage à la respecter.